

Programme d'Intérêt Général Habitat Communauté de communes

LOT ET TOLZAC 2022-2025



Contacter votre service habitat





05 53 79 00 41



PIG CCLT 2022-2025



Qui peut bénéficier de ces aides?



Les propriétaires qui habitent leur logement et dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond (se référer au tableau cicontre).



Les propriétaires qui mettent leur logement en location pendant 6 ans, les aides varient alors en fonction du niveau de dégradation du bien (logements occupés uniquement)



NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 009	21 805
2	24 875	31 889
3	29 917	38 349
4	34 948	44 802
5	5 40 002	
par personne supplémentaire	5 045	6 462

Les conditions:



- Les travaux doivent :
 - être exécutés par des professionnels inscrits au répertoire des Métiers ou du Commerce (le propriétaire est libre de choisir son entreprise).
 - être exécutés par des professionnels RGE pour les travaux d'amélioration énergétique
 - faire l'objet d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire en mairie.
 - le logement doit être situé dans le périmètre de l'opération.



🖔 Les aides financières sont attribuées selon les critères de revenus (pour les occupants du logement) et la nature des travaux.



Pour quels travaux?

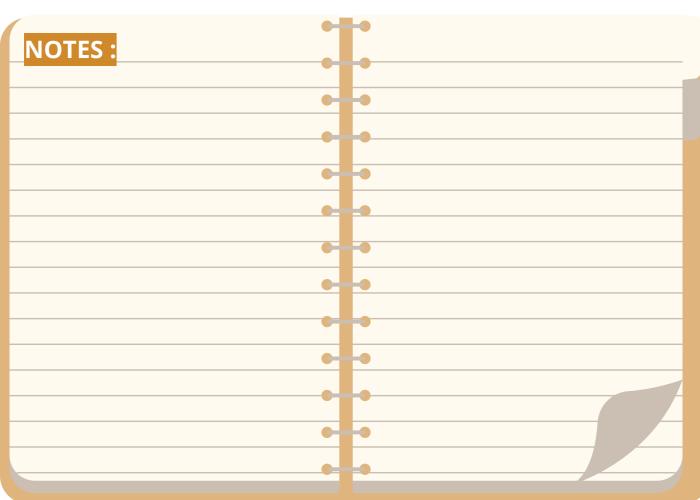


- 🦄 Mise aux normes d'un logement dégradé (sanitaires, électricité,...)
- 🚴 Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)
- Les travaux doivent commencer qu'après validation du dossier par les organismes



Les aides financières pour les propriétaires occupants :

		Plafond de dépenses éligibles	Ménages aux revenus très modestes	Ménages revenus modestes	LOT & TOLZAC Communauté de Communes
MaPrimeRénov* Mess cha seu, resus por la planta	2 sauts de classe	40 000€ HT		60% du HT	1000€
	3 sauts de classe	55 000€ HT	80% du HT		
	4 sauts de classe ou plus	70 000€ HT			
Ma Prime Logement Décent	travaux de sortie d'indécence /insalubrité	70 000€ HT	80% du HT	60% du HT	3500€
	Bonification sortie de passoire Prime matériaux Biosourcés		+ 10 %		
					1000€
MaPrimeAdapt' Na six change, mor lagerest cladede	travaux d'adaptation	22 000€	70% du HT	50% du HT	1000€



PERIMETRE PIG CCLT



Rencontrons-nous

les 3 derniers Jeudis de chaque mois de 9h30 à 12h30

Au siège de la communauté de communes Lot et Tolzac à CASTELMORON-SUR-LOT (2nd jeudi)
A la mairie de TOMBEBOEUF (3ème jeudi)
20 rue de Marmande à MONCLAR D'AGENAIS (4ème jeudi)



Contacter votre service habitat:

05 53 79 00 41

